

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 28 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le vingt-huit du mois d'avril à 19 H 30, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil, sont présents :

PRESENTS : M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
 MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT. MM. VASTERSAEGHER
 RENARD, Echevins ;
 Mme Véronique MATTON, Présidente du C.P.A.S
 MM. SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM.
 ROSSAY. LECHENE. MANZINI. Mmes DAVID. DECORT. SAUVAGE.
 MM. GAILLY. PAUL. Mme SMETS. M. BAILLEUX. Mme GOREZ. M.
 BRANCART. Conseillers Communaux
 M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absents et excusés : M. FERNANDEZ-CORRALES et Mme CORBISIER Conseillers
 Communaux

Madame Géraldine PARDONCHE, Conseillère Communale, est excusée en début de séance.

Avant-réunion : 19 H 30 : présentation par le Bureau d'Etude Aries Consultant du projet de R.U.E. pour la zone (Z.A.C.C.) dite Cité Rey aux Membres du Conseil Communal et aux Membres de la C.C.A.T.M.

A l'issue de la présentation en question, Monsieur le Conseiller Schollaert demande si il a bien été tenu compte des différentes zones d'habitat.

Le bureau d'étude répond oui

Madame la Conseillère Karina DECORT demande si la présentation qui a été faite est disponible.

Le Bureau Aries répond qu'elle sera via une clé USB qui sera transmise au service de l'Urbanisme.

A 20 H 20, l'Assemblée aborde en séance publique l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 DISTINCTION HONORIFIQUE

Lauréat du travail

Remise d'un brevet à un attributaire (Michel Thienpont)

Le Conseil Communal remet alors le brevet de lauréat du travail, insigne de bronze à Monsieur Michel Thienpont, agriculteur à Steenkerque.

2 FINANCES COMMUNALES

A Procès-verbaux de vérification de la caisse de Madame la Receveuse Communale pour le dernier trimestre 2007 et le premier trimestre 2008. Approbation

Les procès-verbaux en question sont notifiés aux Membres du Conseil.

B Emprunts communaux

- Travaux d'entretien d'égouttages de la Ville de Braine-le-Comte - Exercice 2006 - Indemnités à verser par la Ville au Fonds de participation
Financement via le Fonds de réserve extraordinaire - Vote

Cf délibé

- Travaux d'entretien de diverses voiries communales - Exercice 2006
Indemnités à verser par la Ville au fonds de participation
Financement via le fonds de réserve extraordinaire - Vote

Cf délibé

- Dossier égouttage du Marouset - Phase 3 - Subvention S.P.G.E - Participations - Liquidation 2^{ème} tranche
Financement par désaffectation et réaffectation de soldes d'emprunts disponibles - Vote.

Cf délibé

C Contribution 2008 à la zone de police Arrêté d'approbation du 28 mars 2008 de Monsieur le Gouverneur Information

L'Arrêté en question est notifié au Conseil Communal.

- D Impositions communales
 Redevance sur les mariages célébrés en dehors de l'Hôtel de Ville.
 Modification
 Monsieur le Président : lorsque certains de nos concitoyens souhaitent se marier à l'Hôtel d'Arenberg cela entraîne quelques complications pour nos services.
 Il est donc normal que nous leur demandions une participation financière supplémentaire.
 Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- E Office du Tourisme
 Approbation des comptes de l'année 2007 et du budget 2008.
 Examen et approbation.
 L'Assemblée entend le rapport de Monsieur l'Echevin du Tourisme et approuve les comptes précités.

Madame la Conseillère David fait remarquer que c'est très bien d'avoir mis le budget à disposition des Conseillers Communaux, cela leur permet de mieux analyser les comptes.

- 3 REGIE FONCIERE COMMUNALE**
 Octroi du subside prévu au service extraordinaire du budget 2007
 Décision.
 Monsieur le Président : pour nous permettre de réaliser les travaux et les acquisitions prévus cette année, il est nécessaire de pouvoir réalimenter la régie foncière.
 Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- 4 REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE
 CIRCULATION ROUTIERE**
 Réservation d'un stationnement pour personnes handicapées rue Baudouin IV
 Décision

Cf délibé

Madame la Conseillère Roobaert : avez-vous pensé à dresser la liste des lieux de stationnement réservés aux handicapés ?

Monsieur le Président : oui, nous avons demandé à Madame Salmon, Conseillère Mobilité, de dresser cette liste. Malheureusement, pour le moment elle remplace au service de l'Urbanisme Dominique Eischer qui est malade depuis plus d'un mois. Dans tous les cas, cela ira mieux prochainement puisque au 1^{er} juin, nous avons l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service de l'Urbanisme : Audran DETRY.

5 INVESTISSEMENTS

A Extension et rénovation de l'école communale existante de Ronquières
Convention d'honoraires à passer avec un auteur de projet et avec un coordinateur sécurité et santé.

Décisions

Monsieur le Conseiller Manzini : c'est donc finalement là où se trouve l'école qu'elle sera localisée définitivement ?

Monsieur l'Echevin Renard : c'est le souhait du fonctionnaire délégué. L'autre endroit préconisé, à savoir près de l'ancienne gare, ne convenait absolument pas.

Au niveau sécurité, nous sommes par ailleurs sécurisés par les aménagements réalisés ou à réaliser dans le cadre des travaux sur la R.N. 533.

Monsieur l'Echevin Canart : il y aura effectivement un plateau avec 2 passages cloutés, un à la rue du Page et un en face de l'école. Nous allons également avoir des trottoirs aménagés le long des établissements Lieds.

Monsieur le Conseiller Manzini : la largeur des trottoirs ne va-t-elle pas diminuer ?

Monsieur l'Echevin Canart : non.

Madame la Conseillère David : ce sera sans doute un moyen d'augmenter le chiffre de population scolaire.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : n'oubliez pas la notion de sécurité incendie vu la localisation de l'école.

Monsieur l'Echevin Renard : je ne doute pas que l'auteur de projet y pensera d'office.

Monsieur le Président : nous avons deux officiers préventionnistes à Braine-le-Comte. Il est clair qu'ils seront particulièrement attentifs à ce projet

communal.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

Madame la Conseillère Pardonche entre en séance.

- B Travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public à divers endroits de la Ville de Braine-le-Comte dans le cadre du plan EPURE.
Dossier établi par l'Intercommunale Sedilec en vue de l'obtention des subsides de la Région Wallonne.

Approbation

Madame la Conseillère Roobaert : que s'est-il passé samedi soir ?

Monsieur le Président : effectivement, il y a eu une panne de courant qui a touché une grande partie de la Ville et qui a duré longtemps.

J'attends le rapport complet que j'ai demandé à Sedilec.

Il vous sera envoyé dès réception.

- C Projet de création d'une nouvelle piscine communale

- Localisation définitive - Fixation

- Création d'une régie communale autonome (R.C.A)

Décision de principe.

Monsieur l'Echevin Daye : le dossier de la piscine avance vite et bien.

Contrairement à ce que certains craignaient, il y a une excellente collaboration avec l'Intercommunale I.D.E.A.

Nous venons avec une équipe de techniciens communaux d'examiner les 75 pages du cahier des charges.

Pour continuer à avancer dans ce dossier : sont à résoudre aujourd'hui d'une part la localisation et d'autre part la création d'une régie communale autonome.

Il y a donc le problème de la localisation.

Nous avons sollicité et obtenu l'avis du fonctionnaire délégué : cet avis est plus que favorable en ce qui concerne la localisation au Champ de la Lune. Nous nous trouvons dans une zone d'équipements communautaires, près de la Grand-Place, à proximité d'une zone de sport, avec des parkings possibles et non loin des écoles.

Notre future piscine serait donc installée à la place de l'ancienne graineterie Tassignon et ses parkings sur le terrain que nous venons de recevoir des consorts Demanet.

Remarquons également que le club de basket qui avait imaginé disposer sa nouvelle salle à l'endroit n'est plus intéressé, ils iront finalement à l'I.N.D.B.E.

Enfin, il me reste à vous dire que pour Monsieur Stockis, avec qui nous en avons parlé, une seule entrée est suffisante.

Monsieur l'Echevin Fievez : si on considère effectivement qu'il faut mettre une piscine en centre-ville et que cette dernière sera brainoise. C'est : le lieu idéal.

Pour éviter toutefois qu'il y ait un trafic trop important dans la rue d'Horrues, je pense qu'il faudra quand même prévoir une sortie supplémentaire vers la rue des Postes.

Monsieur le Conseiller Schollaert : nous sommes contents du choix pour la localisation de la piscine communale.

Nous avons toutefois quelques réserves en ce qui concerne l'accès via la rue des Postes qui est une rue dangereuse.

Nous pensons donc qu'il faut maintenir l'accès habituel au parc du Champ de la Lune.

Monsieur le Conseiller Manzini : il s'agit d'un problème de mobilité. A-t-il été pensé dans le cadre du P.C.M ?

Monsieur le Président : oui, mais un P.C.M. à un moment donné il faut le cliquer.

On ne peut pas tout prévoir à l'avance.

Un plan de mobilité doit donc s'adapter aux circonstances.

Le nôtre devrait être définitivement arrêté avant cet été.

Monsieur l'Echevin Fievez et en plus, nous ne toucherons pas à un des derniers espaces vert du centre-ville.

Monsieur l'Echevin Daye : il faut aussi que nous prenions aujourd'hui la décision de principe de créer une régie communale autonome.

Cette dernière sera comme toutes les régies communales autonomes administrées par 13 membres dont 7 seront désignés par le Conseil Communal et 6 représenteront des « extérieurs ».

Cette régie communale autonome, il faudra « l'alimenter ».

Nous avons donc pensé qu'il ne faudra pas uniquement lui confier la gestion de la piscine mais bien la totalité des infrastructures sportives de la Ville.

A terme, il faudra également transférer la reconnaissance (de la Communauté Française) qui est actuellement accordée à notre A.S.B.L. Braine Sports .

C'est techniquement possible. Nous avons vérifié.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : allez-vous travailler avec un partenaire privé ?
Avec l'I.D.E.A. ?

Monsieur l'Echevin Daye : ce projet se fait dans le cadre d'un partenariat public privé.
Plusieurs sociétés privées (qui n'ont rien à voir avec l'I.D.E.A) sont intéressées.

Monsieur le Conseillers Jeanmart : il serait intéressant que vous ayez des contacts avec ces sociétés privées : pour éviter des erreurs dans la préparation du dossier.

Monsieur l'Echevin Daye : le groupe travail « Piscine » a déjà visité beaucoup de piscines.
L'I.D.E.A. a aussi l'expérience de deux projets de partenariat privés publics avec les piscines de Mons et de La Louvière.

Monsieur le Conseiller Schollaert : il y aura donc 13 représentants du Conseil Communal ?

Monsieur l'Echevin Daye : il faut en tout cas légalement qu'il y ait au moins 7 représentants du Conseil Communal.
Il peut donc y avoir 6 partenaires du privé éventuels.

Monsieur le Président : cela dépendra de ce que nous ferons de la régie communale autonome.
Par exemple, si elle devait remplacer à terme l'A.S.B.L. Braine Sport.
Nous pourrions aussi imaginer que cette régie communale autonome gère d'autres domaines.

Monsieur le Conseiller Schollaert : comme la gestion des terrains de Fauquez ?

Monsieur le Président : non, cette R.C.A. n'aura qu' une vocation sportive mais elle pourrait par exemple gérer les terrains du Poseur.
Nous allons nous lancer dans « l'aventure » nous verrons bien par la suite.

Madame la Conseillère David : qu'en est-il du subside ? Si j'ai bien compris, il s'agira d'une dépense totale de +/- 8 millions d'euros et nous avons l'espoir d'obtenir 2.500.000 €.

Monsieur l'Echevin Fievez : il y a effectivement une enveloppe fermée d'un

montant équivalent qui pourrait être retenue.

Monsieur le Conseiller Schollaert : allez-vous étaler les dépenses sur un ou plusieurs exercices budgétaires ?

Monsieur l'Echevin Daye : les 2 sont possibles.
Et l'Assemblée unanime de marquer son accord de principe tant sur la localisation projetée de la piscine que sur le principe de la création d'une régie communale autonome.

6 A.S.B.L. CENTRE CULTUREL

A Bilan des activités du Centre lors du précédent contrat programme.
Présentation et discussion.

B Nouveau contrat programme à conclure avec la Ville et la Communauté Française pour les années 2009-2012.
Discussion et vote.
Monsieur l'Echevin Fievez présente alors, dans le détail, tant les activités actuelles du Centre Culturel que le nouveau contrat programme à conclure pour les années futures.

Monsieur le Conseiller Schollaert : en ce qui concerne les bâtiments qui seront à l'avenir gérés par des associations locales comme la salle de la Butte à Hennuyères, je suppose que leur entretien restera de la responsabilité de la Ville ?

Monsieur l'Echevin Fievez : bien sûr , la Ville restera propriétaire des bâtiments.
Ce n'est que sa gestion qui sera concédée.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : il ne faudrait pas que la concession de ces bâtiments à des associations locales soit un obstacle au déploiement culturel dans les villages.

Monsieur le Président : il va de soi que les associations culturelles locales seront associées à la gestion de ces salles.

Et l'Assemblée unanime d'approuver le nouveau contrat programme à conclure avec le Centre Culturel et la Communauté Française pour les années 2009 à 2012.

7 ACQUISITIONS

- A Acquisition de matériel informatique (plusieurs ordinateurs avec écran LCD) pour l'E.I.C.B.
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

cf délibé (unanimité)

- B Acquisition d'un nouveau véhicule pour le service Incendie
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
Décision de principe (unanimité)

Cf délibé

- C Acquisition d'un bâtiment à usage de maison communale d'accueil et de l'enfance.
Décision.

Cf délibé (unanimité)

8 PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

Transmission à l'auteur de projet (Transitec) des remarques émises par la population, la C.C.A.T.M. et le Collège Communal.
Le Conseil Communal unanime décide de transmettre à l'auteur de projet, toutes les remarques en question.

Monsieur le Président signale que le 8 mai prochain à Namur se tiendra une réunion « au sommet » pour régler tous les problèmes en suspens avec l'auteur de projet chargé de réaliser le P.C.M.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : J'y serai. N'oubliez pas de faire l'inventaire de tout ce qui a déjà été fait.

9 URBANISME

A Mise en œuvre de la ZACC dite « Cité Rey » en vue d'y développer l'habitat Décision de principe

Monsieur le Président : après la présentation qui nous a été faite en début de réunion, je suppose que vous êtes tous d'accord pour que l'on mette en œuvre la Z.A.C.C. de la Cité Rey.

Et l'Assemblée unanime d'approuver cette proposition.

B Modification du P.C.A.D n° 2 dit « Marouset - Houssière »

Enquête publique suite à l'avis du C.W.E.D.D. - Décision

Monsieur le Président donne alors un aperçu général des projets d'urbanisation de la Ville. Il développe notamment celui du P.C.A.D. n° 2 dit Marouset - Houssière. Il rappelle à cet égard que le projet a été amendé et qu'une nouvelle enquête publique sera lancée sous peu qui permettra aux riverains de vérifier si le nouveau projet tient compte de leurs attentes.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : dans ce dossier, nous devons faire attention à trois choses : d'une part, penser aux problèmes de mobilité et donc intégrer cette question dans le P.C.M.

D'autre part, tenir compte de l'avis des riverains qui était tranché par rapport au projet initial et enfin faire très attention aux problèmes d'inondation .

On se trouve à un endroit sensible de la Ville.

Monsieur le Président : il est évident que dans ce dossier, à toutes les étapes, les Membres du Comité de riverains seront associés à nos réflexions.

Monsieur le Conseiller Manzini : le mois passé, nous avons accepté le projet derrière la gare.

Aujourd'hui, on nous demande notre avis sur un projet de 66 logements dans la Z.A.C.C. de la cité Rey et 120 logements ici.

Nous devons tirer une sonnette d'alarme.

Pour nous, Ecolo, la qualité de la vie est un point important à sauvegarder.

Trop d'habitants en centre-ville risquent de compromettre la qualité de vie que nous connaissons.

Avant de lancer de nouveaux projets, nous souhaitons vérifier que toutes les possibilités actuelles ne sont pas suffisantes.

Les Membres du Conseil délibèrent alors sur les questions d'urbanisation de la Ville.

A l'issue de ce débat, l'unanimité se fait pour lancer l'enquête publique suite à l'avis de la C.W.E.D.D. dans le cadre de la modification du P.C.A.D. n° 2 dit Marouset - Houssière.

C Composition de la C.C.A.T.M.

Bilan de la situation.

Monsieur le Président : nous venons de recevoir un courrier de l'Administration de la Région Wallonne qui émet des remarques sur la composition de notre C.C.A.T.M.

10 mois ! Il a fallu 10 mois pour que l'Administration nous fasse ses remarques.

Vous vous souviendrez qu'il n'y avait pas tant de candidatures que cela et que nous avons eu beaucoup de mal pour respecter les critères (l'âge, le sexe, la présentation géographique des membres). Mais peut-être, y a-t-il une décision politique sous jacente ?

Monsieur le Conseiller DE SMET : l'Administration Régionale est plus ou moins pluraliste. Cette lettre vient de l'Administration et pas du Cabinet. Quoique vous avez peut-être raison finalement il est établi que l'Administration Régionale est a dominante socialiste. C'est normal, étant donné le résultat des élections depuis de nombreuses années. Soyons sérieux : si votre C.C.A.T. n'est pas acceptée c'est parce que vous n'avez pas respecté la loi !.

Monsieur le Président : peut-être , mais il a fallu attendre 10 mois pour qu'on nous dise cela. C'est inadmissible.

Un simple coup de fil aurait suffi dans les jours qui suivent.

Et l'Assemblée de poursuivre l'examen des points prévus à son ordre du jour :

D Dénomination de voirie - Création d'une nouvelle voirie (immeuble Delzelle)
Décision

Monsieur le Président : nous proposons de donner à cette nouvelle voirie entre la rue des Frères Dulait et la rue de la Verrerie le nom de « **rue de la Briqueterie** » .

Cet endroit correspond en effet à une ancienne carrière ou était extraite l'argile destinée à une petite briqueterie.

L'Assemblée unanime marque son accord sur cette proposition.

10 PERSONNEL COMMUNAL -
A ORGANISATION DES EPREUVES DE PROMOTION
POUR UN EMPLOI DE BRIGADIER C1 ATTACHE AU SERVICE DES BATIMENTS
Décision

Cf délibé

L'urgence est déclarée à l'unanimité des membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de cette réunion :

- B Recrutement par appel restreint d'un ouvrier E 1 (statutaire) pour le service « Propreté publique ».
 Décision

Cf délibé

11 SEANCE DU 19 MARS 2008

Procès-verbal - Approbation.

Après avoir tenu compte des remarques des Membres du Conseil, le procès-verbal précité est adopté.

12 INFORMATIONS

- A Pollution aux P.C.B à Hennuyères -
 Rapport de la 1^{ère} réunion de la plate-forme « Tuileries d'Hennuyères » du 11 avril 2008.
- B Subsidés en faveur des projets de la Ville de Braine-le-Comte
 Etat des lieux - Présentation par Monsieur l'Echevin Fievez.
- C Répartition de la province en zones de sécurité civile (incendie)
 Présentation de la note de Monsieur le Gouverneur par Monsieur le Député-Bourgmestre.

13 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond alors aux interpellations de :

- A Madame la Conseillère Roobaert sur :
 - la rénovation de la salle de la Butte
 - la mise en peinture du couloir du service Population
- B Monsieur le Conseiller Manzini sur :
 - l'état des trottoirs à la rue d'Horrues
 - installation d'une 13^{ème} caméra de surveillance
 - les bénéfiques de la journée des fermes solidaires
- C Madame la Conseillère Martine DAVID sur :

- les possibilités de subventionnement complémentaire pour les travaux de la Maison de Repos du C.P.A.S.
- les travaux de la réunion sur le règlement d'ordre intérieur.

Le huis clos est prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

Monsieur le Conseiller Manzini quitte la salle aux délibérations

HUIS CLOS

14 PERSONNEL COMMUNAL

Personnel ouvrier

Octroi d'une allocation pour exercice de fonction supérieure de brigadiers C1

cf délibé

15 URBANISME - PERSONNEL

Conseillère en Aménagement du Territoire

Désignation

Cf délibé

16 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A Implantation d'Hennuyères - Notification du congé de maternité de 2 institutrices primaires

Désignation à titre intérimaire de remplaçantes.

Cf délibé

B Implantation de Steenkerque

Ecartement prophylactique d'une institutrice maternelle -

Désignation d'une remplaçante.

Cf délibé

C Nomination d'institutrices primaires

Décision.

Cf délibé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 40

DONT PROCES-VERBAL

Le Secrétaire Communal,

PAR LE CONSEIL

Le Député-Bourgmestre

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX

C C 28 avril 2008